La Francheville Info's

Juillet 2014

site internet : www.lafrancheville.fr

HORAIRES D'ETE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Nous vous informons que le **secrétariat de Mairie** sera ouvert au Public :

Du Lundi 30 juin au vendredi 29 août 2014 inclus

Uniquement le matin de 9h00 à 12h30

MANIFESTATIONS DES 13 ET 14 JUILLET

Le Conseil Municipal vous invite à participer aux manifestations organisées à l'occasion des 13 et 14 juillet

Programme des Manifestations

Dimanche 13 juillet :

- **A partir de 19 h 30 ⇨ Rendez-vous au parking de terrain de football**
  - Petite restauration sur place « viande grillée » et buvette
  - Animation faite par le « SOURISSIMOS »
- **22 h 00 ⇨ Distribution de lampions aux enfants présents**
- **23 h 00 ⇨ Feu d'artifice**

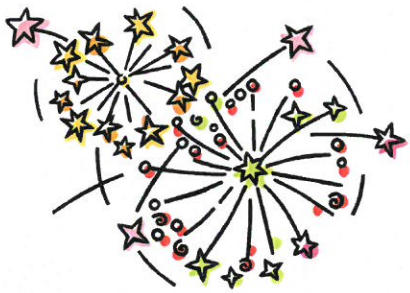

Lundi 14 juillet :

- **10 h 45 ⇨ Rassemblement Place de la Mairie**
- **11 h 00 ⇨ Départ du défilé en direction du Monument aux Morts**
  - Dépôt d'une gerbe
  - Retour Place de la Mairie
  - Verre de l'amitié pour tous les participants

L'après-midi ⇨ **Concours de pétanque** organisé par **La Boule d'Or, inscription à partir de 13h30 au terrain de boules, rue des roses.**

REGLEMENTATION SUR LES ARTIFICES

A l'occasion des festivités **du 13 et 14 juillet,** l'usage des pétards et autres pièces d'artifice est traditionnellement admise sur les voies et lieux publics. Cependant, il ne faut pas oublier que **tous ces artifices de divertissement sont des explosifs** et qu'il faut bien respecter les précautions d'emploi pour une utilisation en toute sécurité.

➢ **Classement des artifices de divertissements :**

Les artifices sont classés en 4 groupes : K1, K2, K3 et K4, réservés aux professionnels, en fonction du risque que représente leur utilisation. Les informations suivantes doivent **obligatoirement** figurer sur le produit :

- ✧ Sa classe d'artifice (K1, K2, K3 et K4)
- ✧ Son mode d'emploi,
- ✧ Son numéro d'agrément,
- ✧ La distance de sécurité.

➢ **Groupe K1 :**

Cette catégorie regroupe l'ensemble des artifices représentant un risque de danger mineur.

Toutefois, il faut se conformer aux consignes de sécurité décrites dans le mode d'emploi afin d'éviter tout risque d'accident. La vente et la mise en œuvre sont **autorisées aux mineurs.**

➢ **Groupe K2, K3 :**

La vente et la mise en œuvre sont **interdites** aux **mineurs.**

➢ **Groupe K4 : Réservé aux professionnels**

La vente et la mise en œuvre sont strictement **interdites** aux **mineurs et aux adultes (non professionnels).**

➢ **Soyez vigilants :**

- ✧ N'achetez et n'utilisez que des produits qui ont reçu un numéro d'agrément et qui sont classés dans les catégories suivantes : K1, K2 et K3.
- ✧ Quel que soit le classement des artifices : il faut toujours lire attentivement le mode d'emploi et bien respecter les distances de sécurité.
- ✧ Faites bien attention aux sachets qui contiennent des artifices mélangés K1 **(autorisés aux mineurs)**, K2 et K3 **(interdits aux mineurs).**

Parents, adultes, vous êtes responsables lorsque vous lancez un « pétard ».

Prenez toutes les précautions, rappelez le à vos enfants, il y a toujours un risque.

CONCOURS DE PETANQUE : LUNDI 14 JUILLET 2013

L'association « La Boule d'Or » organise un concours de pétanque **ouvert à tous le 14 juillet, concours en doublettes, équipes formées.**

Un concours sera organisé spécialement en direction des habitants de la commune.

Le concours se déroulera en honneur, consolation et repêchage.

- **Inscriptions à partir de 13h30.**
- **Début du concours à 14h30.**

Frais d'inscription par joueur :

- 4 € quel que soit la catégorie.

Le club « **La Boule d'Or** » s'engage à doter ce concours d'un montant total de prix égal au montant total des engagements, plus en abondement en fonction des engagements.

Participez nombreux à cette journée, le meilleur accueil vous sera réservé. Bienvenue à tous !

Le Président de la Boule d'Or, Alain GEORGELET

CONCOURS DE PETANQUE EN SEMI-NOCTURNE

L'Association « **La Boule d'Or** » organise des concours de pétanque en semi-nocturne (à partir de 19h30), en doublette :

- ***Les Vendredis 1, 8, 15, 22 et 29 Août***
- ***Jet du but à 19 h 30***

Ces concours sont ouverts à tous (licenciés ou non, de pétanque).

Vous pouvez venir regarder les joueurs, vous serez les bienvenus.

Le Président de la Boule d'Or, Alain GEORGELET

RAPPEL : LE BRUIT, ATTENTION AUX DECIBELS

❶ **Les travaux de bricolage ou de jardinage,** tels que : **les tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, nettoyeurs haute pression** ..., doivent être effectués aux moments suivants :

- du lundi au vendredi de **8 h 30** à **12 h 00** et de **13h 30** à **19 h 00,**
- les samedis de **09 h 00** à **12 h 00** et de **14h 00** à **18h 00,**
- les dimanches et jours fériés de **10 h 00** à **12 h 00.**

Cette réglementation fait l'objet d'un **Arrêté Préfectoral du 07/06/2009.**

❷ **Les propriétaires d'animaux domestiques** (en particulier **les chiens**) doivent prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les aboiements répétés et intempestifs de leur chien souvent générateurs de nuisances pour le voisinage.

❸ **Prendre toutes les précautions utiles pour l'utilisation de certains appareils, tels que : les chaînes Hi-fi, poste de radio, téléviseurs, instruments de musique ...,** en raison de leur intensité sonore.

La réglementation doit s'appliquer à **tous**. Je compte sur le civisme et le respect de chacun vis-à-vis de son voisinage.

HORAIRES D'OUVERTURE DE L'ESPACE CULTUREL GASTON ROBERT

L'Espace Culturel **sera ouvert** du **mardi 8 juillet au vendredi 18 juillet, les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 14h00 à 17h00.**

Du lundi 21 juillet au vendredi 22 août inclus, l'Espace Culturel **sera fermé.**

RENTREE SCOLAIRE 2014/2015

La rentrée de tous les enfants de l'école s'effectuera **le mardi 2 septembre au matin** : l'accueil à l'école s'effectuera à **partir de 8h30.**

- **Ecole** : Ouverture de **8h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h45.**
- **ALSH** : **les lundis mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20 ; 11h30 à 13h20** (pour les enfants inscrits à la restauration) **et de 15h45 à 18h00.**

  Les mercredis de 7h30 à 8h20 et de 11h30 à 12h30.

- **Temps d'activités péri-éducatives (T.A.P.) : les mardis, jeudis et vendredis de 15h45 à 17H00 sur inscription.** Ils NE SONT PAS OBLIGATOIRES.

RENTREE SCOLAIRE : RESTAURATION / ALSH PERISCOLAIRE/TAP

Nous vous informons que les dossiers d'inscription concernant **la rentrée scolaire 2014/2015** pour votre (vos) enfant(s), à la **Restauration Scolaire, à l'ALSH Périscolaire et aux TAP** *(1ère période, du 9 septembre au 17 octobre 2014)* sont disponibles en mairie, et téléchargeable sur le site internet :

http://www.lafrancheville.fr/ecole-tap-garderie-restauration/dossier-inscriptions-tap-et-periscolaire-a-telecharger.html

Ils seront à restituer, dûment complétés, **en Mairie**, pour le **LUNDI 21 juillet au plus tard (pour l'ALSH et la restauration) et au plus tard le 18 août, pour l'inscription des TAP.**

JEUX DE BALLONS DANS LES AIRES DE JEUX COMMUNALES

L'été est arrivé, permettant aux jeunes de profiter pleinement des aires de jeux de la commune.

Les jeux de ballon pouvant causer des troubles au voisinage (ballons dans les propriétés environnantes), je rappelle aux parents et aux jeunes que le fait d'aller récupérer un ballon dans un lieu privé est strictement interdit sans l'autorisation préalable du propriétaire ou locataire.

Attention : Enfreindre la réglementation (articles 132-74, 226-4 et 322-1 du code pénal), pourra entraîner la responsabilité des parents en cas d'enfants mineurs ...

Je compte sur la civilité de chacun.

Le Maire, Daniel ROUMY

OPERATION TRANQUILITE VACANCES

Si vous le désirez, la Police Nationale assurera dans le cadre de ses missions habituelles et de ses patrouilles, des **passages fréquents à votre domicile durant votre absence, pendant les vacances de Juillet et Août 2014.**

Pour obtenir cette surveillance particulière, **il faudra soit vous rendre au Commissariat, avenue Jean Jaurès à Charleville-Mézières, soit leur adresser un courrier directement.**

Conseils pratiques :

- Verrouillez portes et fenêtres en quittant votre domicile,
- Changer vos serrures en cas de vol ou de perte de clés, ou d'installation dans un nouveau domicile,
- En cas de longue absence, mettez en lieu sûr bijoux, argenterie de valeurs et objets d'art,
- Eviter de dissimuler vos clés sous le paillasson ou dans la boîte aux lettres,
- Ne garder pas chez vous d'importantes sommes d'argent,
- Répertoriez vos objets de valeur et notez-en les numéros, faites de même pour vos carnets de chèques…

Laissez une apparence habituelle à votre habitation. Pour cela, demandez à une personne de votre connaissance d'ouvrir et de fermer les volets chaque jour, de relever votre courrier…

La Police Municipale

RECOMPENSE DES MAISONS FLEURIES

L'aspect de notre village est une préoccupation permanente pour les élus que nous sommes, en toute saison. Le fait qu'il soit attractif et accueillant réside essentiellement dans votre volonté à mettre de la couleur dans vos jardins, à vos fenêtres ou sur vos balcons.

L'été dernier, le jury a effectué un parcours très agréable, ponctué de belles surprises et cela démontre votre attachement à participer à la vie de la commune.

Cette année, le jury communal passera à différentes reprises dans les rues **entre le 15 juillet et le 26 juillet 2014.**

Pour y participer, nous vous rappelons qu'il n'est pas utile de s'y inscrire. **Il ne s'agit pas d'un concours.**

➢ ***Les Passages du Jury :***

Le Jury fera son choix selon les **critères d'appréciation suivant :**

- ***Seules sont prises en considération les compositions florales visibles de la Voie publique.***
- ***En dehors de la qualité de la composition florale, il sera tenu compte :***
  - De l'entretien des abords de la maison,
  - De la présence ou non de dépôts inesthétiques,

- De l'état d'entretien de la façade,
- Des couleurs plus ou moins insolentes concernant les crépis, les portes et fenêtres,
- Des éléments décoratifs non végétaux ou de mauvais goût,
- Des Panneaux publicitaires.

➢ ***La sélection se fera sur 2 Catégories :***

- ***1ère Catégorie :*** Maisons disposant d'un jardin visible de la rue ou ayant installé un décor floral ou Paysager en bordure de la Voie Publique.
- ***2ème Catégorie :*** Maisons ne disposant d'aucun terrain visible de la rue (Décor floral sur Balcons, Fenêtres ou Murs

Soyez nombreux à y participer !

RESULTATS DE LA COURSE PEDESTRE DU 28 JUIN 2014

La **12ème édition** de cette course s'est déroulée sur le parcours habituel, avec des conditions climatiques chaotiques, grosse pluie, avant le départ.

Comme précédemment, ce sont **les enfants de 6 à 8 ans** qui ont débuté par un parcours de 500ml : **4 jeunes** ont pris le départ, **Lucien LAVANGIER,** licencié au CMA a terminé 1er.

Nos affranchis, **Corentin WILMOT** a fini à la **2ème place** et **Raphaël MICHEL**, à la **4ème place.**

❖

Pour la course de 1000 ml, **8 jeunes de 9 à 11 ans** ont participé : le 1er est **Victor ROUJANSKI**, licencié au CMA.

3 jeunes affranchis, **Thomas JAUNIAUX** (4ème place), **Timéo DETHIERE** (5ème place), et **Florent PERIN** ont participé à la course.

❖

Pour le parcours de 1500 ml, **10 jeunes de 12 à 15 ans** ont pris le départ dont 3 affranchis : **la 1ère** est la jeune affranchie, **Léonie CHARLIER.**

Nos affranchis, **Emeric HARDOUIN** est arrivé à la **4ème place, Antoine GANDELIN** à la **5ème place, et Cyprien GERVAISE** à **la 6ème** place.

❖

La course des **adultes** (9,1 kms) en 3 boucles : 157 athlètes ont passés la ligne d'arrivée.

Le 1er est Philippe DEVILLE (licencié CMA) en 31'49.

La 1ère féminine, est Célia FOUCHERE qui termine à la 44ème place en 38'23

Nos affranchis se sont bien comportés :

⇨ **18** ont passé la ligne d'arrivée.

MAILFERT Laurent	**20ème** place en 36'08
GANDELIN Jean-Paul	**24ème** place en 36'39
BOUVY Frédéric	**27ème** place en 37'05
JABA Chaahin	**57ème** place en 39'16
GASPARD Sébastien	**62ème** place en 39'33
JABA Sofiane	**64ème** place en 39'43
LAHOUSSINE Freddy	**65ème** place en 39'49
MALICET Alexandre	**75ème** place en 40'50
GEENONS Victor	**109ème** place en 46'12
FREROT Ludovic	**126ème** place en 48'29
MAILFERT Elsa	**131ème** place en 49'54
DURANT Maryline	**139ème** place en 51'38
SCHOONBAERT Lydie	**142ème** place en 53'46
BOUVY Laurence	**148ème** place en 57'29
ROUMY Céline	**153ème** place en 1h00'21
GASPARD Virginie	**154ème** place en 1h00'53
CHARLIER Florence	**156ème** place en 1h01'16
CHARLIER Justine	**157ème** place en 1h01'16

Toutes mes félicitations à tous ceux qui ont participés.

A n'en pas douter, vous serez plus nombreux l'année prochaine.

La date prévue est le 27 juin 2015

Jacky Paris

CIRCULATION DES ENGINS NON HOMOLOGUES

Depuis le printemps, de nombreuses doléances arrivent en mairie concernant les nuisances sonores voir olfactives émises par la circulation de motocyclettes et quads à La Francheville.

Il convient de rappeler la réglementation :

Seuls les modèles **homologués et assurés** peuvent être utilisés sur les routes ouvertes à la circulation. Les autres véhicules tout-terrain ou non homologués ne doivent circuler que sur des terrains et **voies privés**. La circulation de ces engins est réglementée par le **Code de la Route.**

Le non-respect de cette réglementation entraîne outre des nuisances à la population mais aussi la **détérioration de nos routes**, de nos chemins et de nos bois.

Je rappelle à tous les propriétaires de ces engins que :

Le non-respect de cette réglementation sera sanctionné, par les forces de l'ordre : police nationale ou municipale.

Si vous constatez ce genre d'infraction, faites en part en Mairie avec le maximum de renseignements afin que nous puissions intervenir. Votre identité sera préservée.

Pour le respect et le bien être de chacun, je compte sur la civilité des propriétaires de ces engins.

Le Maire, Daniel ROUMY

RAPPELS DES RAMASSAGES

Jours de ramassage prévu	Jours de ramassage rattrapé
Lundi 14 juillet	Mercredi 16 juillet
Vendredi 15 août	Samedi 16 août

CARTOUCHES D'IMPRIMANTES (LASER, JET D'ENCRE)

En collectant les cartouches vides et en les rapportant à **l'Espace Culturel**, vous participez à la protection de l'environnement. En plus de faire une action écologique, vous faîtes un geste solidaire.

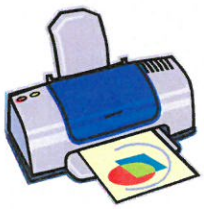

Les cartouches sont triées puis préparées pour le réemploi. Pour chaque cartouche qui peut être réutilisée, LVL (organisme qui récolte les cartouches) verse un don à « Enfance et Partage », association qui protège et défend les enfants victimes de maltraitance et fait de la prévention dans les écoles pour faire connaître les droits des enfants.

PROPRETE CANINE

Les propriétaires de chiens ont pour obligation de ramasser les déjections de leurs animaux de compagnie sur la voie publique sous peine d'amende. Le non-respect de ces règles entraîne une infraction de 3ème classe qui peut aller jusqu'à **450 € d'amende.**

LES DATES A RETENIR :

- **Dimanche 29 septembre** : Tournoi du club d'échecs à la Salle des fêtes
- **Dimanche 27 octobre** : Loto organisé par le Club de l'amitié à la Salle polyvalente